



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 14 octobre 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 19	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 23	

Date de la convocation : 8 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mylène ROUSSEL

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, BOURDEILLE Christian, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud, DANSOU Viviane

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : BENARD Sandie à BOURSIEZ Frédéric, BENOIT Dominique à GARCIA ROBIN Jean-Paul, ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule, RENAUDET Denis à LENOIR Isabelle

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DÉLIBÉRATION N°02025_70 : Création d'un poste d'ingénieur territorial

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L 332-8,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Considérant la nécessité de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial afin de mieux piloter les opérations de travaux publics, d'urbanisme, de gestion du patrimoine bâti ou d'infrastructures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'ingénieur territorial à temps complet afin de mieux piloter les opérations de travaux publics, d'urbanisme, de gestion du patrimoine bâti ou d'infrastructures,

Dit que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux - grade ingénieur territorial;

Dit que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article L332-14 du Code de la fonction publique ;

Dit que le contrat à durée déterminée pourra éventuellement être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de 2 années, lorsque, au terme de la durée fixée au 3^e alinéa de l'article L332-14 du Code de la fonction publique susvisé, la procédure de recrutement destinée à pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aura pu aboutir ;

Dit que l'agent contractuel éventuellement recruté en application des dispositions ci-dessus énoncées exercera les missions suivantes : conduite et coordination de projets techniques dans les domaines du bâtiment, de la voirie, des réseaux, de l'énergie ou de l'environnement ; suivi des opérations d'investissement, expertise technique,

Dit que l'agent contractuel éventuellement recruté devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ;

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le 14 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Mylène ROUSSEL



Le Maire

Jean-Paul GARCIA-ROBIN

